

# JOURNAL DU LOT

Paraissant les Mardi, Jeudi et Samedi

CAHORS ET DÉP<sup>t</sup> : — 3 mois, 5 fr. ; 6 mois, 9 fr. ; Un an, 16 fr.  
HORS DU DÉP<sup>t</sup> : — » 6 » 11 » 20

Les abonnements se paient d'avance. — Joindre 50 cent. à chaque demande de changement d'adresse.

CAHORS : A. LAYTOU, Directeur, rue du Lycée.  
PARIS : HAVAS et C<sup>o</sup>, 8, place de la Bourse.

On est inscrit pour un abonnement de même durée, quand on ne renvoie pas le numéro qui suit l'abonnement précédent.

Imprimerie A. Laytou.

ANNONCES (la ligne)..... 25 cent  
RÉCLAMES — ..... 50

La publication des Annonces légales et judiciaires de tout le département est facultative dans le Journal du Lot.

## Chemin de fer d'Orléans. — Service d'Été.

Arrivées à	Départs de	LIBOS	VILLENEUVE-SUR-LOT	AGEN	PÉRIGUEUX	BORDEAUX	PARIS
CAHORS	CAHORS						
11 h. 40 <sup>m</sup> matin.	5 h. 10 <sup>m</sup> matin.	6 h. 53 <sup>m</sup> matin.	10 h. 12 <sup>m</sup> matin.	10 h. 28 <sup>m</sup> matin.	10 h. 45 <sup>m</sup> matin.	4 h. 27 <sup>m</sup> soir.	12 h. 45 <sup>m</sup> matin.
5 » 7 » soir.	1 » 20 » soir.	2 » 55 » soir.	3 » 56 » soir.	4 » 22 » soir.	5 » 51 » soir.	10 h. 19 — 11 h. 17 soir.	4 » 39 » »
9 » 41 » »	5 » 40 » »	7 » 24 » »	8 » 46 » »	9 » 24 » »	10 » 54 » »	* * *	» 4 » soir.

Train de marchandises régulier : { Départ de Cahors — 5 h. 20<sup>m</sup> matin.  
Arrivée à Cahors — 7 h. 55<sup>m</sup> soir. } Train de foire. — Arrivée à Cahors. — 9 h. 25<sup>m</sup> matin.

Cahors, 14 Novembre.

Les deux Etats belligérants, ce qui signifie à vrai dire la Turquie et la Russie, ont conclu un armistice. Le temps de cet armistice vait-il être employé à préparer la paix ou la guerre? Les puissances garantes parviendront-elles à concilier leurs visées diverses?

Le moins que puisse demander la Russie c'est que des garanties soient données pour les réformes et l'autonomie administrative en faveur des chrétiens. Mais que vaudront ces garanties si elles n'impliquent pas un contrôle de l'Europe, si elles n'équivalent pas à une tutelle exercée sur la Turquie, et si, par conséquent, elles ne portent pas atteinte à la souveraineté de la Porte?

La Turquie est un pays conquis, mais tandis que, dans les autres Etats de l'Europe, le conquérant s'est fondu et confondu avec les populations chez lesquelles il s'est établi, le Turc est resté campé et armé, en vainqueur et en maître. Et sa religion ne lui permet pas un autre rôle. Il ne saurait, sans y être contraint, admettre l'égalité entre les fils du Prophète et les infidèles. Aussi la tâche que l'Europe se propose en ce moment est de revenir en quelque sorte sur les effets de la conquête musulmane.

La gravité de cette situation est incontestable, et le monde politique est très préoccupé en ce moment d'un discours que lord Beaconsfield (M. Disraeli) vient de prononcer au banquet annuel du lord maire à Londres. Le *Temps* apprécie cet incident ainsi qu'il suit :

Le ministère anglais ne vient pas seulement de s'expliquer sur sa politique, il a repris position dans la question d'Orient et cela avec une netteté et une hardiesse qui ne peuvent manquer de produire une grande impression en Europe.

Rien ne manque dans les explications données par lord Beaconsfield, ni les éclaircissements sur les faits accomplis, ni les déclarations sur les principes suivis par le gouvernement, ni même, s'il faut tout dire, ce geste fier d'un homme qui, en guise d'argument final, pose la main sur la garde de son épée.

Nous savions que le cabinet anglais avait repoussé le mémorandum de Berlin, mais nous apprenons aujourd'hui d'une manière authentique que l'Angleterre a été invitée par la Russie à prendre sa part dans une occupation générale de la Turquie. L'Autriche devait entrer en Herzégovine et en Bosnie, pendant que la Russie se chargerait de la Bulgarie, et que les puissances maritimes enverraient leurs flottes devant Constantinople. On voit que la diplomatie de Livadia n'y allait pas de main morte!

Le discours du ministre jette également quelque jour sur des incidents récents. Nous y voyons que l'Angleterre, irritée du refus opposé par la Russie à l'armistice de cinq mois, s'était retirée un moment sous sa tente, mais qu'une fois la question de l'armistice vidée, elle a repris l'initiative, et qu'on lui doit la proposition d'une conférence. Lord Beaconsfield a ajouté qu'on pouvait regarder comme certaine l'acceptation de cette conférence par toutes les puissances qui étaient appelées à y prendre part.

Mais les passages du manifeste anglais qui seront le plus remarquables sont ceux où l'orateur revient à plusieurs reprises et avec une insistance calculée sur les principes que le gouvernement anglais a suivis ou qu'il compte suivre dans le règlement des affaires d'Orient. Ces principes sont le maintien du traité de Paris, dont lord Beaconsfield a hautement proclamé la validité, et, conformément à ce traité, l'indépendance et l'intégrité de la puissance ottomane. On ne pouvait exclure plus explicitement du programme de la conférence toute tentative pour rompre le lien de subordination entre les provinces révoltées et la Porte. C'est sous cette condition et dans cette limite que le chef du cabinet anglais réclame pour des populations opprimées et souffrantes des soulagements dont il est le premier, du reste, à reconnaître la nécessité politique aussi bien que l'obligation morale.

L'orateur a terminé en parlant de guerre et des ressources dont l'Angleterre disposerait si cette terrible éventualité se réalisait. C'était avouer que toutes les puissances ne sont pas d'accord sur les principes posés par le gouvernement anglais, et c'était dire que celui-ci se regardait comme tenu de faire respecter la signature qu'il a mise au bas du traité de 1856, et de protéger les intérêts nationaux qu'un changement dans les conditions de la domination turque pourrait mettre en péril.

Le discours de lord Beaconsfield sera une surprise pour l'Europe. On ne s'attendait point, surtout après les hésitations des deux ou trois derniers mois, à une déclaration si nette, à un retour si franc et si complet à l'ancienne politique de l'Angleterre en Orient. Il semble qu'il y ait là-dessous quelque résolution subite prise à la suite de quelque incident que nous ignorons. Ou bien n'est-ce que l'effet du besoin de reprendre la direction de l'opinion en Angleterre par une démonstration de vigueur et de se donner, en parlant très haut, l'air d'avoir des convictions très arrêtées? Ce qui est certain c'est que, si ce discours n'est pas un acte politique commandé par les circonstances, il pourrait bien être une imprudence et un danger.

La réponse de la Russie à l'Angleterre ne s'est pas fait attendre. En passant par Moscou, pour rentrer à St-Petersbourg, l'empereur Alexandre a prononcé un discours

qui a excité le plus grand enthousiasme. Nous le reproduisons :

*Aux représentants de la noblesse et aux membres du Conseil municipal de Moscou.*

Je vous remercie des sentiments que vous avez bien voulu m'exprimer à l'occasion de la politique actuelle, qui s'est maintenant éclaircie. J'accepte avec plaisir l'adresse que vous me présentez. Vous savez déjà que la Turquie a cédé à ma demande ayant pour objet la conclusion immédiate d'un armistice, en vue de mettre un terme aux inutiles tueries dont la Serbie et le Montenegro étaient le théâtre.

Dans cette lutte inégale, les Monténégrins se sont montrés, comme toujours, de véritables héros. On ne peut malheureusement en dire autant des Serbes, malgré la présence dans leurs rangs de nos volontaires, dont beaucoup ont versé leur sang pour la cause slave. Je sais qu'avec moi la Russie tout entière prend la plus vive part aux souffrances de ceux qui sont nos frères par la foi et par race. Mais les véritables intérêts de la Russie sont ceux qui me tiennent le plus au cœur, et je voudrais, jusqu'à la dernière limite, épargner le sang russe. C'est la raison pour laquelle je me suis efforcé et je m'efforcerai encore d'obtenir par les voies pacifiques l'amélioration positive de la situation des chrétiens en Orient.

Dans quelques jours, des négociations s'ouvriront, à Constantinople, entre les représentants des six grandes puissances, en vue de régler les conditions de la paix. Mon vœu le plus ardent est que nous arrivions à un accord commun. Mais si ce vœu ne se réalise point et si je vois que nous ne pouvons obtenir des garanties qui nous assurent l'exécution de ce que nous exigeons à bon droit de la Porte, j'ai le ferme dessein de procéder de ma seule initiative (*selbständig*), et j'ai la conviction que, dans ce cas, la Russie tout entière répondra à mon appel, si je le juge nécessaire et si l'honneur de la Russie l'exige. J'ai aussi la conviction que Moscou, comme toujours, donnera l'exemple.

Que Dieu nous aide à accomplir notre sainte mission.

Pour caractériser exactement la situation qui est faite à l'Europe par ce discours, il faudrait savoir quelle est l'étendue de ces garanties dont l'empereur de Russie fait la condition du maintien de la paix. Mais lors même que ces garanties seraient légitimes et raisonnables, le seul fait d'une menace conditionnelle, exprimée dans un discours impérial, crée une difficulté pour les négociations et peut-être un danger pour l'Europe.

Il n'est pas de département où la propagande radicale se fasse sur une aussi vaste échelle que celui

de la Drôme. C'est particulièrement les jours de foire et de marché que s'opère la distribution des brochures et des autres imprimés démagogiques. Ainsi, au marché tenu à Romans, le 3 de ce mois, il a été distribué par centaines des prospectus dont voici le fac-simile :

LE PEUPLE MAIGRE ET LE PEUPLE GRAS.

Discours du citoyen Madier-Montjau à Nîmes, le 25 octobre 1876.

Le citoyen Madier-Montjau a dit à Nîmes :

« La question est plus haute et elle n'est pas d'un jour. C'est celle du triomphe :

» Du peuple gras ou du peuple maigre.

» Nous sommes :

» Les champions du peuple maigre. »

Tous les vrais républicains doivent lire ce discours admirable, qui est le chef-d'œuvre du vaillant et illustre tribun de la Révolution nouvelle.

Jamais, depuis Mirabeau, une tribune française n'a retenti d'accents aussi éloquents, et jamais on n'a posé avec une telle franchise les deux termes du problème qui s'agit en ce moment :

Le peuple maigre et le peuple gras.

Il y a des hommes qui sont trop gras.

Il y a un qui sont trop maigres.

La Révolution nouvelle doit dégraisser les Gras pour restaurer les Maigres.

Ce jour-là seulement, l'égalité sera une réalité.

Cet effroyable appel aux plus mauvaises passions ne peut se comparer qu'à certains agissements bonapartistes signalés par M. Léon Renault quand il était préfet de police. Le *Républicain du Lot* empruntait dernièrement au fameux rapport de M. Léon Renault le refrain suivant :

A bas les riches!

A bas les seigneurs!

A bas les prêtres!

Vive Napoléon IV!

Les partis de démolition et d'anarchie emploient toujours les mêmes moyens; mais il y a cette différence entre les pays libres et les pays soumis à une dictature, que dans les premiers on peut combattre au grand jour les doctrines perverses en les dénonçant et en les flétrissant, tandis que sous un dictateur, si bien intentionné qu'il soit, les complots contre la société se trament dans l'ombre, comme l'a bien prouvé l'*Internationale* avant 1870, et présentent ainsi les plus grands dangers. Mieux vaut un ennemi qui use de la liberté, qu'un ennemi qui conspire dans le silence.

Nous avons manifesté plusieurs fois l'espoir que le parti constitutionnel du Sénat repousserait tout

compromis avec les bonapartistes et leurs alliés pour la nomination de deux sénateurs inamovibles en remplacement de M. Wolowski et du général Letellier-Valazé. C'est donc avec satisfaction que nous lisons les lignes suivantes dans le *Moniteur universel* :

L'entente qu'on disait faite entre les droites du Sénat pour les prochaines élections ne paraît point devoir encore être conclue de sitôt, et même les réunions qui avaient pour but de la préparer, auraient eu, dit-on, un tout autre résultat. Assurément on a bien commencé par reconnaître que des raisons graves militaient en faveur de l'accord cherché; mais aussitôt que les questions de personnes ont été soulevées, que des noms ont été prononcés, toutes ces belles dispositions conciliantes ont soudain fait place à l'ardent et unique désir de faire accepter le candidat de son choix. Jusqu'à ce moment donc on peut affirmer très catégoriquement que les droites ne sont point parvenues à former une liste de deux noms qui puisse prétendre réunir la majorité. Bien au contraire, les difficultés de toutes sortes et les rivalités se sont produites aussitôt qu'on a voulu tenter d'arrêter un choix définitif.

Dans ces conditions, qui sans aucun doute persisteront jusqu'au moment du scrutin, le groupe constitutionnel reste plus que jamais le maître absolu de l'élection. Nous avons indiqué à diverses reprises la conduite qu'il nous semblait devoir tenir. Quoique, de divers côtés, il soit sollicité de donner ses voix aux candidats des droites, sous le prétexte plus ou moins plausible que les intérêts majeurs du parti conservateur l'exigent impérieusement, il ne nous semble pas que le péril qu'on lui signale soit si grand, ni si prochain, qu'il y ait autrement à s'en préoccuper. Il dépend, d'ailleurs, des gauches du Sénat de montrer avec éclat que leurs adversaires ne font, en ce moment, autre chose qu'inventer des dangers chimériques. Elles en auront prochainement l'occasion précieuse. Nous sommes, pour notre part, persuadés qu'elles s'empresseront de la saisir et répondront ainsi victorieusement à des accusations intéressées et sans fondement, en même temps qu'elles faciliteront singulièrement, de cette façon, la formation si désirable d'une grande majorité de gouvernement dans le Sénat, majorité que viendront certainement grossir les deux élus des futurs scrutins.

## CHAMBRE DES DÉPUTÉS.

L'incident suivant s'est produit au milieu de la discussion du budget des affaires étrangères.

On sait que M. Tirard avait retiré l'amendement qu'il avait présenté, à la fin de la dernière session pour la suppression de l'ambassade de France auprès du Saint-Siège. Il

avait été déterminé à ce retrait par la résolution qu'avait prise la commission du budget de proposer à la Chambre le rejet de l'amendement. On devait supposer que la constatation du sentiment de la commission et de la Chambre suffisait pour qu'il ne fût plus question de cette proposition; on avait compté sans M. Madier de Montjau. M. Madier de Montjau a toujours quelques insultes à jeter au Saint-Siège; il n'était pas homme à laisser passer l'occasion.

Il ne comprend pas quelle utilité peuvent avoir des ambassadeurs auprès d'un pape qui a été proclamé infaillible et dont la politique a toujours été « dure, cruelle, inhumaine »; il trouve « illégale » la représentation d'intérêts religieux, ces intérêts étant, à son avis, des « intérêts particuliers que notre droit public ne reconnaît pas. » Notez que demain, M. Madier de Montjau et ses amis, déclareront l'enseignement dans les séminaires de la Déclaration de 1682 et du concordat, comme faisant partie de ce droit public. Bien que la gauche soit peu suspecte de sympathies exagérées pour le Saint-Siège, M. Madier de Montjau ne récolte sur ses bancs que de rares et maigres approbations.

La réponse du ministre a, au contraire, été accueillie par des applaudissements à peu près unanimes :

Voici, dit M. le duc Decazes, les considérations que j'ai exposées à la commission et qui ont fait retirer l'amendement par son auteur, et fait maintenir le crédit par la commission. La souveraineté du Pape, souveraineté d'ordre spécial, supérieur, puisqu'elle fonctionne dans le domaine des consciences et est appelée spirituelle, a droit à nos hommages, à notre déférence. Je crois que nous avons à surveiller des intérêts considérables à Rome : l'exécution du conclave trop sévèrement jugé par notre collège, la nomination des cardinaux, l'institution des évêques, et enfin notre protectorat sur les intérêts religieux en Orient. Voudriez-vous aussi que la France ne fût pas représentée dans les grandes assises du catholicisme, les conclaves, les conciles? Nous avons donc un intérêt majeur à la conservation de cette représentation nécessaire; elle doit rester digne de la France (Très-bien! très-bien! Applaudissements.)

Après le ministre, voici M. Gambetta qui, au nom de la commission du budget, repousse en ces termes, la proposition de M. de Montjau :

On a beau être libre-penseur — et je le suis autant que qui que ce soit, — on ne saurait méconnaître que ce serait faire de la politique détestable que de ne pas tenir compte d'un intérêt qui est d'un grand poids dans notre politique extérieure : la clientèle catholique de la France. On a parlé de l'éventualité d'une élection au siège de Saint-Pierre : quels que soient les sentiments intimes de la France, la France ne peut pas se désintéresser d'une si grave question. C'est donc au nom des intérêts de la France et de la paix intérieure du pays que nous vous demandons d'adopter les conclusions de votre commission. (Applaudissements prolongés.)

M. Madier de Montjau ayant insisté, M. Gambetta remonte à la tribune et affirme de nouveau la nécessité de l'ambassade :

« Sous peine de n'être plus un gouvernement, le gouvernement français, dit-il, ne peut pas se désintéresser de l'élection dont il s'agit. »

Le débat devait finir là; mais M. Keller a cru devoir expliquer que si les catholiques avaient gardé

le silence en face de certains faits diplomatiques de ces dernières années, comme le rappel de l'*Orénoque*, c'était uniquement parce que la situation actuelle de la France lui impose une réserve absolue.

De nombreuses protestations se produisent de tous les côtés de la Chambre. M. Keller ajoute : « Les catholiques n'ont-ils pas gardé le silence quand l'Italie a choisi, pour la représenter en France, un homme dont le nom se lie aux plus néfastes souvenirs? »

Cette agression contre le représentant d'une puissance voisine, ramène à la tribune M. le ministre des affaires étrangères. Il s'exprime ainsi :

L'honorable orateur qui descend de la tribune avait le droit d'évoquer le souvenir d'un triste passé et de vous rappeler que, alors que la France était malheureuse et qu'aucune voix ne s'élevait en sa faveur, du fond de Saint-Pierre le Saint-Père pria pour nous. (Rires ironiques sur quelques bancs à gauche.) Messieurs, ceux d'entre vous, et ils sont nombreux, qui, sur les champs de bataille ont servi leur pays, savent avec quel bonheur les consolations de la prière étaient accueillies par les mourants. (Bruits à gauche. — Très-bien! très-bien à droite.)

Nous avons quelque devoir de reconnaissance envers ceux qui ont été bons et affectueux pour nous à l'heure suprême de la souffrance, alors que tous les dévouements nous faisaient défaut. (Très-bien! très-bien! à droite.)

Mais je dois protester contre des paroles qui sont un outrage direct contre le représentant d'un pays allié et ami. (Applaudissement à gauche et au centre.)

Nous regretterons tous profondément que de pareilles paroles aient été prononcées à une tribune française et nous protesterons tous ensemble contre elles. (Nouveaux applaudissements.)

Après M. le duc Decazes, voici M. Gambetta.

M. Gambetta fait remonter à qui de droit l'origine de ce regrettable incident. N'est-ce pas M. Madier de Montjau qui a fait intervenir la passion et l'injure dans une question d'où tous auraient dû être jaloux de les exclure? Aussi est-ce à lui que s'adressent ces premières paroles de l'orateur : « Voyez où peuvent mener les questions mal conduites : à la passion et à l'injustice. »

L'amendement est mis aux voix. Il est rejeté par 377 voix contre 98. Voilà encore une fois M. Gambetta abandonné par une partie de ses troupes. Il y a eu à gauche 92 membres réfractaires à ses adjurations. Mais il s'en peut consoler.

**L'opinion de M. de Bismarck**  
relativement à l'annexion de l'Alsace-Lorraine.

Faisant allusion aux paroles de M. Goerg, député au Parlement allemand, qui a dit, dans une des dernières séances de cette Assemblée, que le prince de Bismarck avait déclaré qu'il considérait l'annexion de l'Alsace-Lorraine comme une faute politique, la *Gazette de Cologne* dit que l'on est allé seulement sur un point au delà des intentions du chancelier de l'empire.

Le prince de Bismarck, — ajoute la *Gazette de Cologne* — désirait que les frontières politiques de la France coïncidassent autant que possible avec les limites du territoire où l'on parle la langue allemande; il demandait seulement la partie allemande de la Lorraine, et non pas Metz et la partie de la Lorraine que l'on a été forcé de réunir au territoire allemand à cause de la place forte de Metz.

Mais l'état-major général soutint qu'il ne suffisait pas de raser les fortifications de Metz, et que l'Allemagne avait besoin de cette place pour protéger sa frontière.

Le prince de Bismarck — dit en terminant la *Gazette de Cologne* — s'est rangé à cette opinion après avoir résisté quelque temps.

**Le fantôme du monopole**

Comme il fallait s'y attendre, plusieurs journaux viennent de tirer de la remise le mannequin du monopole, que l'on n'avait point promené depuis longtemps, pour effrayer les badauds. Les grandes Compagnies sont de nouveau mises sur la sellette à propos d'un certain nombre de lignes dites d'intérêt local qui vont être, par une loi, rétrocédées aux grandes Compagnies. On affecte, comme toujours, de dire que les grandes Compagnies veulent tout dévorer, tout absorber, qu'il faut s'opposer à leurs envahissements.

Les grandes compagnies, bien loin de chercher à absorber les chemins de fer d'intérêt local, s'efforcent de contribuer à leur établissement en les appuyant de leur crédit. Ces compagnies veillent simplement à ce que, sous prétexte d'établir des réseaux secondaires, on ne vienne pas créer des lignes parallèles — à leurs réseaux. Ce serait, en effet, ruiner leur industrie sans aucun profit au point de vue de l'abaissement des tarifs. En effet, la grande erreur du public consiste à croire que la concurrence des chemins de fer a tout fatalement à un abaissement des prix du trafic.

Les compagnies secondaires, après avoir réussi à former un réseau, en concurrence avec les grandes compagnies, ont nécessairement abaissé les tarifs en beaucoup de points. Le public s'y est laissé prendre, malgré l'irrégularité et la défectuosité du service; mais il est arrivé et il arrive tous les jours que ces Compagnies, par suite de l'insuffisance de leurs recettes, se trouvent en état de détresse et contraintes, ou de se vendre aux grandes compagnies, ou d'implorer des secours de l'Etat et des départements.

Crier au monopole des grandes compagnies est donc un lieu commun, propre au plus à donner satisfaction à des esprits médiocres et sans culture. Est-ce que la mise à la charge des grandes compagnies de la construction des réseaux secondaires, qui sont encore bien éloignés de produire des recettes en harmonie avec les frais d'établissement, ne suffirait pas pour réduire à néant les arguments de ceux qui dénoncent les privilèges de ces grandes compagnies?

(Liberté.)

**CHRONIQUE RELIGIEUSE**

Mgr Couillié, évêque élu de Sidonie, coadjuteur d'Orléans, sera sacré le 19 novembre, à huit heures et demie du matin, à l'église métropolitaine de Notre-Dame. Son Eminence le cardinal archevêque de Paris sera le prêt consacré, assisté de Mgr l'évêque d'Orléans et de Mgr l'évêque de Nancy.

Nous avons annoncé le pourvoi de l'Université catholique de Lille devant le conseil d'Etat contre la décision de M. de Marcère, annulant le contrat passé entre l'Université et l'administration des hospices; nous apprenons aujourd'hui que M. Sabatier, avocat à la cour de cassation et au conseil d'Etat, est chargé de soutenir le pourvoi. M. Perret, conseiller d'Etat, a été délégué pour faire le rapport de cette importante cause.

Rome, 12 novembre.

Le cardinal Simeoni est nommé se-

crétaire d'Etat en remplacement du cardinal Antonelli.

Paris, 12 novembre, 7 heures.

Par décret, publié ce matin par le *Journal officiel*, Mgr Rosset, administrateur du diocèse de Saint-Jean-de-Maurienne, est nommé évêque de ce diocèse, en remplacement de Mgr Vibert, dé-cédé.

**CHRONIQUE LOCALE**  
ET MÉRIDIONALE.

A propos du discours de M. Gambetta à Belleville, nous avons pris le *Courrier du Lot* et l'édifiante personnalité qui le rédige.... en flagrant délit de mensonge. Croyez-vous qu'il rectifie la calomnie dont il s'est rendu coupable, quand il nous a accusé d'avoir loué M. Gambetta de ses attaques contre le cléricisme? Le *Courrier du Lot* est trop bonapartiste pour cela. La calomnie reste imprimée, mais elle ne va pas crescendo comme celle dont parle Beaumarchais. Elle va plutôt décroissant, attendu que tous ceux qui savent lire et écrire, dans le département du Lot se détournent de plus en plus de l'Empire. Les autres changent aussi à leur tour. S'ils sont ignorants, ils sont intelligents; or, le simple bon sens suffit pour qu'ils comprennent à quel degré le bonapartisme se joue de leur honnêteté. Il ne vit que d'outrages, après avoir partagé et failli ruiner la France. On le sent, on le voit, et le *Courrier du Lot* en fournit une preuve nouvelle, mais superflue.... deux fois par semaine.

Parlant du prince des dîners gras du Vendredi-Saint, le *Courrier* dit que l'intrépide Jérôme Napoléon, si connu par son ardeur à... revenir de Crimée, a été officiellement désavoué et renié par le parti tout entier et par le prince impérial. C'est un nouveau mensonge qui ne charge guère la conscience de son édifiant rédacteur. On désavoue le prince Napoléon de la même façon qu'on le désavouait avant le coup d'Etat, qui lui apporta un million de dotation. Quelques propos de journal ne prouvent rien pour le fond des choses. On se sert aujourd'hui de Jérôme Napoléon comme on s'en servait avant l'heure du parjure. Il fait le jeu de la faction vis-à-vis des radicaux, comme d'autres font le jeu vis-à-vis des conservateurs. Et, encore une fois, si le prince impérial mourait demain, c'est son héritier Jérôme Napoléon qui deviendrait prince impérial, — à moins que ce ne fût le rédacteur du *Courrier*!... Jolie perspective pour la France... s'il fallait s'occuper de pareilles billevesées!

**CONSEIL MUNICIPAL DE CAHORS.**

A la dernière séance du conseil municipal on a procédé à la nomination des commissions des finances et des travaux publics.

Voici les noms des membres par ordre de suffrages obtenus :

**Travaux publics :** MM. Suisse, Caviolle, Besse, Sirech et Carrié.

**Finances :** MM. de Flaujac, Cambres, Bousquet, Talou et Maury.

Dans la même séance, le Conseil a approuvé l'arrêté de M. le Maire, en date du 1<sup>er</sup> novembre, pour la réalisation, au taux de 4 1/2 d'intérêt, d'un emprunt de 400,000 fr. pour le casernement.

Depuis quelque temps M. le Commissaire de police de Cahors ne donne plus le compte rendu des foires du chef-lieu. L'habitude prise par ses prédécesseurs était pourtant fort bonne

dans l'intérêt des propriétaires du Lot. Nous verrions avec plaisir que le compte rendu des foires de Cahors fut de nouveau mis à la disposition de la presse locale.

**COUR D'ASSISES DU LOT.**

Les assises sont ouvertes depuis lundi, sous la présidence de M. Audier, conseiller à la Cour d'appel d'Agen.

A l'audience d'hier est venue l'affaire Cassan Louis, tailleur d'habits, de Masclat, âgé de 35 ans, qui comparait devant les jurés sous la prévention de coups et blessures ayant occasionné la mort sans intention de la donner. Voici dans quelles circonstances le crime a été commis :

Le 11 août dernier, jour de foire à Caminel, les nommés Cassan, Delpech et Luquet sortaient d'une auberge vers 10 heures du soir. A la suite de provocations de la part de Cassan, Delpech le terrassa plusieurs fois, lorsque à un moment donné, Cassan se dégagea et s'enfuit en criant : à l'assassin! On s'empresse auprès de Cassan qui ne porte pas trace de blessures, tandis que Delpech, couché sur le bord de la route ne donne plus signe de vie et perd son sang par trois larges blessures. Cassan avoue bientôt qu'il a frappé Delpech du couteau, parce que sa vie était, disait-il, menacée par deux hommes qui après lui avoir volé 125 fr. voulaient l'assassiner.

Or ce système de défense a été vite détruit par l'information.

Le jury a rapporté un verdict de culpabilité mitigé par l'admission des circonstances atténuantes. La cour a condamné Cassan à 5 ans de prison.

M. H. Clerc, secrétaire de la rédaction de la *Petite République française*, condamné le 22 août par la cour d'assises de Cahors pour un article publié dans le *Republicain du Lot* (outrages à la religion de l'Etat), a été arrêté mardi, à sept heures et demie du matin, à son domicile, passage Tivoli, à Paris, et de là conduit au dépôt de la préfecture.

An nous écrit de Puy-l'Evêque : Dans la journée du 1<sup>er</sup> novembre, un vol de 260 fr. a été commis, avec effraction et escalade, au domicile et au préjudice de la nommée Camays, d'Aglan. Les recherches faites jusqu'à ce jour pour découvrir le coupable sont restées sans résultat.

On nous écrit de Lacapelle Marival : Une pauvre vieille femme de 66 ans, du village d'Espeyroux a été écrasée, dans la journée du 11 courant, par une charrette sur la route de Leyme, comme elle allait faire des provisions à Lacapelle-Marival. Tous les secours ont été vains, la pauvre femme est morte quelques instants après, dans d'horribles souffrances.

La commission chargée, dans la Dordogne, d'examiner les candidats au brevet de capacité s'est réunie le 17 juillet pour les aspirants instituteurs. Parmi les élèves reçus nous remarquons :

Pierre Andrieu, de Puy-l'Evêque. Auguste Canal, de Montfaucon. Léopold Boutarie, de Figeac. Léon Pezet, de Gramat. Jean Bertail, de Puy-l'Evêque.

Nous croyons utile de donner quelques renseignements sur les devancements d'appel qui sont ouverts pour les corps auxquels les jeunes soldats sont affectés.

Les hommes de la deuxième portion du contingent ne peuvent devancer l'appel qu'à la condition de re-

noncer au bénéfice de leur numéro de tirage, c'est-à-dire qu'ils auront à accomplir le temps de service imposé aux hommes de la première portion de leur classe.

A l'exception de ces cas de devancement d'appel, les hommes de la 2<sup>e</sup> portion du contingent sont répartis exclusivement dans le ressort du territoire du corps d'armée dans lequel les opérations du tirage au sort se sont effectuées, en assurant d'abord les besoins des bataillons de chasseurs à pied, du régiment d'artillerie, du train, et en affectant à chaque régiment d'infanterie, après les prélèvements ci-dessus, les jeunes soldats restant disponibles dans la subdivision de région à laquelle le régiment appartient.

Les hommes de la première portion sont, au contraire, conformément à la loi, répartis sur toute l'étendue du territoire.

Pour ce qui concerne les ajournés des classes 1873 et 1874, appelés à partir avec les hommes de la classe de 1875, il est recommandé aux commandants des bureaux de recrutement d'indiquer sur les livrets de ces hommes qu'ils sont susceptibles de passer dans la réserve, savoir : les ajournés de la classe 1874, le 30 juin 1880, et les ajournés de la classe 1873, le 30 juin 1879.

Autrement dit, et nous insisterons sur cette disposition de la loi qui est peu connue, ces ajournés cesseront leur service de l'armée active en même temps que les hommes de leur classe.

Nous lisons à ce sujet dans le *Courrier* de Rodez :

« Dimanche matin, une femme passait près d'un petit bois, aux environs de Luc. Un grognement significatif la força à s'arrêter; elle vit alors, dans une touffe de houx, un loup énorme qui la regardait en lui montrant deux rangées de dents énormes.

Sans s'effrayer de cette manifestation hostile, la femme appela trois hommes qui se trouvaient aux environs. Ceux-ci accoururent aussitôt et assommèrent le loup à coups de bâton.

L'animal avait reçu sur la croupe deux coups de feu qui l'avaient affaibli et l'avaient livré sans défense à ses agresseurs.

D'où venait cette énorme bête? Il serait bien difficile de le savoir; mais chacun connaît la rapidité avec laquelle ces animaux changent de contrée; ne pourrait-on pas supposer

qu'il avait reçu ses blessures à la dernière battue qui avait été faite à Rieupeyroux.

Quoiqu'il en soit, c'est une heureuse capture pour les fermes environnantes; on signalait depuis quelque temps des enlèvements de brebis, et il n'y a pas encore longtemps, un médecin de Rodez se rendant dans cette région avait aperçu, à quelques pas de la route, un loup qui dépeçait tranquillement une victime et ne paraissait guère s'émouvoir des passants.

Ce loup me remet en mémoire trois de ses compagnons qui dévastent, dit-on, non moins tranquillement le pays avoisinant la Grésigne et qui s'appelle, si je ne me trompe, en termes de la localité, le cause de Sainte-Sabine. Il est probable que ce sont les mêmes animaux qui ont été l'objet des battues de l'été dernier, du côté de Belmont et de Puylaroque, qui ont porté leur domicile sur les hauts plateaux de Saut-Antonin et Najac. Quoiqu'il en soit, ils font de nombreuses victimes de ce côté et il serait à désirer que les habitants de ce pays employassent les loisirs que l'hiver leur laisse, à purger ces contrées de ces hôtes malfaisants.

DERNIÈRES NOUVELLES

Versailles, 13 nov., soir.

On s'entretient beaucoup dans les couloirs du résultat de l'élection de Marennes.

Le parti républicain se montre d'autant plus satisfait du succès de M. Mestreau que les bonapartistes ont énergiquement combattu sa candidature. Voici, du reste, les résultats complets : M. Mestreau 6,216 voix, M. Omer Charlet 5,374.

— Le discours de l'empereur de Russie a produit, comme je vous le faisais pressentir samedi, une très vive impression dans nos cercles politiques. Quelques uns considèrent la portée du discours comme très grave, d'autres pensent que si le czar a parlé en termes aussi belliqueux, c'est qu'il voulait exercer une pression sur la conférence qui va se réunir; d'autres enfin n'y voient qu'une réponse directe au discours de lord Beaconsfield. Quoiqu'il en soit, l'émotion produite par ces deux déclarations coup sur coup est loin d'être calmée.

La mission anglaise composée de lord Salisbury, d'un secrétaire et de deux sous-secrétaires, arrive ce soir à Paris; elle se dirigera immédiatement

suis plus content de me débarrasser de cet argent que je ne l'aurais été de toucher ma part du butin qui nous avait été promis à Limonta par ton... par cet homme. J'ai été moi aussi sur le point d'être conduit au supplice et je sais comment on se rappelle à ce moment terrible, sa maison, son père, sa mère et combien on se repent des chagrins qu'on a causés à ses parents. Ce qui me désolait le plus, c'était de n'avoir rien à leur envoyer.

Lupo lui mit une main sur l'épaule et lui dit :

— Je sais que tu me les offres de bon cœur, et qu'entre soldats un service se rend et s'accepte facilement; mais grâce à Dieu, mes parents n'ont besoin de rien. Et même regarde, si je voulais, je pourrais moi aussi leur en envoyer, de l'argent, et vidant sa poche sur la table, il en fit tomber une poignée de monnaies. Vous êtes, ajouta-t-il, soixante soldats dans votre compagnie ?

— Nous étions soixante, mais onze sont restés à Limonta. Ce qui fait, si je compte bien, que nous ne sommes plus que quarante-neuf.

Lupo releva sa tête qui s'éclaira d'un sourire au souvenir de ces exploits de ses compatriotes.

— Et ceux qui restent, dit-il, refuseront-ils de boire un coup au repos du

vers Marseille, où elle s'embarquera.

M. de Chaudordy, notre ambassadeur extraordinaire, partira probablement sur la fin de cette semaine, avec M. de Bourgoing et M. Tivy, comme premier secrétaire.

— P. S. La Chambre, conformément à l'opinion de M. Gambetta vient de voter à l'instant les crédits destinés aux sous-préfectures de Sceaux et de St-Denis, malgré les avis contraires du ministre des finances et du ministre de l'intérieur.

Bourse de Paris

Cours du 14 novembre.

Rente 3 p. %..... 70.50  
— 4 1/2 p. %..... 100.50  
— 5 p. %..... 104.30

VALEURS DIVERSES au comptant.	CLOTURE du 13 nov.	CLOTURE précédente
Banque de France...	3.730 »	3.730 »
Crédit foncier.....	745 »	735 »
Orléans-Actions...	1.050 »	1.055 »
Orléans-Obligations.	332 50	333 75
Suez.....	672 50	677 50
Italien 5 %.....	71 35	71 95

ÉTUDE

de M<sup>e</sup> BOUSQUET, avoué à Cahors.

EXTRAIT DE DEMANDE en séparation de biens.

Par exploit du ministère de Daynard, huissier à Puy-l'Évêque, en date du neuf novembre mil huit cent soixante-seize, enregistré, la dame Anne Cavané, sans profession, demeurant au Boulé, canton de Montcuq, a brimé contre le sieur François Campagne, son mari, cantonnier, demeurant audit Boulé, sa demande en séparation de biens; et M<sup>e</sup> Bousquet, avoué près le tribunal civil de Cahors, y demeurant rue Fénelon, a été constitué par la demanderesse, sur ladite assignation.

Pour extrait certifié conforme par moi, avoué soussigné.

Cahors, le quatre novembre mil huit cent soixante-seize.

Louis BOUSQUET.

DÉCLARATION

Marie Conduché, veuve Bardon

Je soussignée Marie Conduché, veuve Bardon, domiciliée à Cahors.

Reconnais et déclare que, c'est par erreur et fausement que dans la journée du vingt-trois août dernier, aux abords de la halle au blé de Cahors, j'ai attribué à Dorothee Manival, originaire de la commune de Vers, en condition à Cahors, la maternité d'un enfant du sexe féminin, placée ce moment chez Jeanne Feyt, épouse Foissac, maison Richard, au Coin-de-Lastié à

condamné ?

— Ils en boiront même deux, répondit Vinciguerra, quant à moi je ne boierai pas de ce vin là. Je consacrerai ma part à faire dire des messes pour ton salut.

— Mais ne les fais pas dire aux moines de St-Ambroise entends-tu ? Car je ne veux rien accepter de ces lâches hérétiques. Oh ! à propos, j'allais, oublier une chose. J'ai un frère qui à la vérité ne m'a jamais été très sympathique, mais au moment de la mort il faut tout oublier, ne fût-ce que pour ma mère qui l'aime à la folie. Il faut bien lui envoyer quelque chose, à lui aussi. J'ai bien là une petite croix d'argent, mais je voulais te la donner, et je ne sais...

— Tu as un frère, reprit Vinciguerra, et bien, tout est arrangé. Je prends la croix, moi, je te donne pour ton frère cette relique-ci.

Et ouvrant son justaucorps : — C'est, ajouta-t-il, un fragment de la colonne de St-Siméon Stylite. Je l'ai volée à un pèlerin qui venait de Terre-Sainte et que j'ai dévalisé dans la Romagne.

— Bravo, s'écria Lupo, j'accepte l'échange, tu lui donneras, comme je l'ai dit, cette relique en mon nom.

Là-dessus, il ôta sa petite croix d'argent, la lui remit, jeta ses bras autour du

Cahors. Je regrette d'avoir ainsi contribué à propager ce bruit faux et calomnieux. Je reconnais que l'enfant dont s'agit n'est point venu des œuvres de ladite Dorothee Manival, dont la conduite a toujours été honnête et irréprochable; je m'engage à payer les frais de la plainte en police correctionnelle et ceux qui l'ont suivie, portée par elle contre moi, lesdits frais s'élevant à ce jour à vingt francs soixante-cinq centimes que je paierai à Dorothee Manival, dix francs à la Noël et dix francs soixante-cinq centimes le quinze janvier prochain et l'autorise à faire de la présente déclaration tel usage qu'elle jugera convenable et utile dans l'intérêt de sa bonne réputation.

En foi de ce, à Cahors, le onze novembre mil huit cent soixante-seize.

Signé :

Marie Conduché, veuve Bardon.

LA REVUE DE FRANCE

du 31 octobre 1876, contient les articles suivants :

Charles Deulin. — Les Comtes de ma Mère L'Oye, avant Perrault.

Dr Valentin de Solville. — L'Alcoolisme. Henri d'Ideville. — M. E. Desages et sa correspondance (1830-1848).

Léonce Dupont. — Tours et Bordeaux. — Souvenir de la République à outrance (suite).

Victor Tissot. — En Alsace.

Alph. Paillard. — Les grandes remontrances et l'exil du Parlement en 1753 (fin).

Alfred Michiels. — Les Portraitistes de Charles-Quint et de Philippe II (fin).

Ch. d'Héricault. — Rose-de-Noël (suite). Camille Debans. — Les grands Editeurs de France (Dentu).

E. de Monzie. — Rabelais et la Médecine. Honoré Bonhomme. — La Condamine, d'après une correspondance inédite.

Auguste Lepage. — Le règne du Sultan Abdul-Aziz, d'après la presse anglaise.

Chronique du mois. — Théâtres, par Louis Enault. — Nouvelles des Arts, par A. V.

— Sciences, par Jean l'Ermite. — Notes d'un ingénieur, par P. Maigne. — Notices bibliographiques. — Cours et tribunaux, par E. Demay. — Finances, par G. C.

— La presse française et étrangère, par P. B. — Ordre du jour des Assemblées, par X. C. — Chronique politique, par Louis Texte.

Bureaux : rue des Saints-Pères, 16, Paris.

CHRONIQUES DU LANGUEDOC

Revue du Midi, historique, archéologique, littéraire et bibliographique.

Som. des Nos 61 et 62 (20 septembre et 5 octobre 1876.)

Tableau de la présence des saints, usages religieux de Beaucaire au XV<sup>e</sup> siècle. Communication de M. de Lamotte, archiviste du département du Gard. — Journal inédit de Malenfant, greffier civil au parlement de Toulouse, publié d'après le manuscrit original, par N. Eugène Lapiere, archiviste-adjoint du département de la Haute-Garonne. Le parlement excommunié par l'archevêque de Toulouse; appel du parlement au roi; discussions scandaleuses entre les mem-

cou de son ami et en reçut le baiser d'adieu.

— Maintenant que j'ai arrangé toutes mes affaires, reprit le Limontain, il est temps de ne plus penser qu'à mon âme.

Il se dirigea vers le crucifix suspendu à la muraille, et se mit à prier.

Dans la crainte de le troubler, Vinciguerra alla se placer à la porte et répéter aux quatre autres sentinelles toutes les paroles du condamné et leur montrer l'argent qu'il lui avait donné pour distribuer à ses camarades.

— Quant à moi, dit-il, j'emploierai ma portion à faire dire des prières pour lui.

— Et moi; et moi; et moi, dirent-ils tous.

Ils attendirent ensuite en silence l'heure de conduire le condamné au gibet. Ils étaient tous affligés de voir mourir de la sorte un jeune soldat, brave et beau comme Lupo, et ils échangeaient de temps en temps quelques paroles, c'était toujours à voix basse.

C'était un fait insignifiant en apparence, mais remarquable pourtant chez ces hommes endurcis qui passaient toute leur vie à souffrir et à faire souffrir.

La cour du monastère, le cloître, les vestibules étaient remplis de curieux,

bres des différentes chambres de la cour. — Le mémoire de Mariotte sur les états de Languedoc et celui de M. Taillandier sur les pays d'état. — Table sommaire du *Gallia Christiana* contenant la liste de tous les diocèses dont il est traité dans cet ouvrage, par M. P. de Fleury, archiviste de Loir-et-Cher. — Jean Durand et David Barbut, étude sur la vie des réfugiés de Languedoc à l'étranger après la révocation de l'édit de Nantes; Berne en 1688, familles de Carlenas, Peyrol, Domergue, du Cimetière, Gausson de Lunel, Serre, de Viala, Bernard, etc. Communication de M. Philippe Corbière.

PIÈCES ÉGRISES. — Journal de Faurin sur les guerres de Castres au XVI<sup>e</sup> siècle, publié, pour la première fois, par M. Charles Pradel: Prises de Montesquieu et de La Grave; siège de Sancerre, détails étendus sur la famine de cette ville: combats sous Burlats, Bise, Caxac Gaujac, Hautpoul et Roquefère.

Jugements de Bezons sur la noblesse de Languedoc. Livraison contenant des notices sur les familles Prenil, Puech, Pui-busque, Rabastens, Ramès, Rapin, Ration, Reinier, Ressegner, Restes, Rigaud, Riquet, Rivals, Robert, Rochefort, Rochette, Roger.

On s'abonne par l'envoi d'un mandat sur la poste à MM. RICARD Frères, 5, Place Petit-Scol, à Montpellier.

TOUR DU MONDE, *Nouveau journal des Voyages*. — Sommaire de la 827<sup>e</sup> livraison. (11 novembre 1876). — Texte: La Dalmatie, par M. Charles Yriate, 1873. Texte et dessins inédits. — Neuf dessins de E. Grandière, Th. Weber, Valérie, E. Riou, F. Sorrieu et P. Fritel.

Hachette, boulevard St-Germain, 79, Paris.

JOURNAL DE LA JEUNESSE. — Sommaire de la 206<sup>e</sup> livraison (11 novembre 1876). — TEXTE: L'oncle Placide, par J. Girardin. — Le Lynx, par E. Lesbazeilles. — Le Messager, par M<sup>me</sup> Witt. — Les Causeries du Jeudi, par l'oncle Anselme.

Dessins: A. Marie, Philippoteaux et Eagnet.

Hachette, boulevard St-Germain, 79, Paris.

Sous ce titre, la *Lyre à sept cordes*, la librairie Calmann Lévy vient de mettre en vente le tome V des *Oeuvres complètes de M. J. Autran*, de l'Académie française. Ce nouveau volume comprend la gamme poétique la plus complète, depuis le génie hébraïque représenté par les *Paroles de Salomon* jusqu'à la note humoristique et tout actuelle de la dernière partie intitulée: *musique moderne*. Cet ouvrage, un des plus remarquables de la collection, se recommande au lecteur par la pureté de la forme autant que par la variété des sujets. M. Autran les a revus et perfectionnés pour cette nouvelle édition imprimée avec un luxe typographique digne des bibliothèques d'amateurs.

LA NATURE, *Revue des sciences*.

Sommaire du n<sup>o</sup> du 11 novembre.

Les cours publics et gratuits du Conservatoire des Arts-et-Métiers. — Le Congrès mycologique: J. P. — Les reptiles de l'ambre: E. Sauvage. — Les vins colorés par la fuchsine: Dr Bouchardat. — L'expédition anglaise au pôle Nord. — Les avertissements météorologiques agricoles. — Chronique. — Académie des sciences: Stanislas Meunier. — Les mitrailleuses aux Colonies: R.

Librairie de l'Académie de Médecine.

gens oisifs qui de tout temps et en tous lieux viennent assister au supplice d'un homme, comme à une fête ou à un bal. C'est peut-être l'effet de cette joie secrète que l'on éprouve sans la comprendre en contemplant la nature humaine dans ses plus fortes et ses plus dures épreuves, en exerçant son cœur à la terreur, à la pitié, en s'étudiant soi-même dans autrui, en considérant le mystère de la vie et de la mort.

L'heure fixée pour cette exécution était déjà passée, et la populace commençait à murmurer de ce retard. Vinciguerra, furieux de cette stupide et féroce impatience, frappait à grands coups de bois de lance, sous prétexte de les tenir à l'écart, les bras et les épaules des plus hardis.

On entendit enfin un bruit qui se rédit dans la foule, et des voix qui disaient :

— Les voici, les voici !

Et chacun de se pousser, de s'avancer, de se dresser sur la pointe des pieds pour voir ceux qui arrivaient. Vinciguerra se rendit à son poste et Lupo qui l'entendit venir se leva, fit le signe de la croix et lui dit avec calme :

— Je suis prêt.

A suivre).

MARCO VISCONTI

HISTOIRE DES TROIS CENTS

Par Tommaso GROSSI (1)

CHAPITRE XV.

(Suite.)

— Ecoute, dit Vinciguerra, je suis d'être riche, mais grâce à Dieu, je suis toujours de côté quelque chose; vois-tu, et il tira de sa poche une poignée de piécettes et de piccioli, mais que dois-je faire. Accepte cet argent, tu feras un acte de charité, car tu m'empêcheras de rentrer cinq ou six fois. Je les rendrai à ton père qui en aura peut-être besoin; dans tous les cas ils lui serviront qu'à moi.

— Non, non, je te remercie.

— Allons, fais-moi ce plaisir, donne-moi cette consolation. Je te jure que je

Traduit de l'italien par un membre de la Société des écrivains du Lot.

**SANTÉ A TOUS** rendue sans médecine, sans purges et sans frais, par la délicieuse farine de Santé de Du Barry de Londres, dite :

**REVALESCIÈRE**

Vingt-huit ans d'un invariable succès en combattant les dyspepsies, mauvaises digestions, gastralgies, glaires, vents, acridités, pituites, sautesées, renvois, vomissements, constipation, diarrhée, dysenterie, coliques, phthisie, toux, asthme, étouffements, étourdissements, oppression, congestion, névrose, insomnies, mélancolie diabète, faiblesse, épuisement, anémie, chlorose, tous désordres de la poitrine, gorge, haleine, voix, des bronches, vessie, foie, reins, intestins, muqueuse, cerveau et sang. — 80,000 cures annuelles, y compris celles de Madame la Duchesse

de Caletstuart, le duc de Pluskow, Madame la marquise de Bréhan, lord Stuart de Decies pair d'Angleterre, etc., etc.

N° 9,842 : M<sup>me</sup> Marie Joly, de cinquante ans de constipation, indigestion, nervosité, insomnies, asthme, toux, flatulents, spasmes et nausées. — N° 46,270 : M. Robert, d'une consommation pulmonaire, avec toux, vomissements, constipation et surdité de 23 ans. — N° 46,210 : M. le docteur-médecin Martin, d'une gastralgie et irritation d'estomac qui le faisait vomir 15 à 18 par jour pendant huit ans. — N° 49,522 : M. Baldwin, de l'épuisement le plus complet, paralysie, de la vessie, et des membres, par suite d'excès de la jeunesse.

Cure n° 80,416.

M. le docteur F.-W. Beneke, professeur

de médecine à l'Université de Marbourg, dit :

» Je n'oublierai jamais que je dois la préservation de la vie d'un de mes enfants à la Revalescière du Barry.  
» L'enfant, dans son quatrième mois, souffrait, sans cause apparente, d'une atrophie complète, avec vomissements continuels qui résistaient à la diète la plus soignée, à deux nourrices et à tous les traitements de l'art médical. La Revalescière a complétement rétabli sa santé en six semaines de temps.»

Plus nourrissante que la viande, elle économise encore 50 fois son prix en médecines. En boîtes 1/4 kil., 2 fr. 25 ; 1/2 kil., 4 fr. ; 1 kil., 7 fr. ; 12 kil. 60 fr. — les Biscuits de Revalescière, en boîtes de 4, 7 et 60 fr. — La Revalescière chocolatée, en boîtes de 2 fr. 25 ; de 576 tasses, 60 fr. — Du BARRY et C<sup>e</sup>, 26,

place Vendôme, Paris. — Dépôt à Cahors : Vinel, pharmacien et Bénech-Bigourdan, épiciers.

**Nous engageons nos lecteurs à voir aux Annonces la combinaison avantageuse de crédit musical et littéraire offert par la maison Abel Pilon, de Paris.**

On demande des représentants

**Avis.** — Aux lecteurs atteints de hernies ou de maladies des voies urinaires, nous signalons la NEPTUNIDE-ROUILLE dont le succès est assuré (Voir aux annonces.)

**TAMAR INDIEN GRILLON**

Fruit laxatif rafraichissant contre **CONSTIPATION**, Hémorrhoides, Migraines. *Phie 25, r. Grammont, Paris. — B<sup>e</sup> 2, 50. Poste 2, 75*  
Dépôt dans toutes les pharmacies.

**ACHETEZ vos MONTRES**

70, Grande-Rue, à Besançon,  
**A. ROBERT**, Fab<sup>re</sup>  
Économie réelle. — Garanties sérieuses.  
Chiffres et Décorations à votre goût. Renseign<sup>ts</sup> gratuits et francs

Pour tous les extraits et articles non-signés  
Le propriétaire-gérant, A. Layton.

**Hernies, Prolapsus et Maladies de la Vessie.**

Ces désolantes infirmités, longtemps réputées incurables, sont depuis plusieurs années déjà promptement et radicalement guéries par la NEPTUNIDE-ROUILLE (Extrait de plantes marines). Renseignements gratuits en écrivant à M. ROUILLE, pharm. de 1<sup>re</sup> classe, aux Sables-d'Olonne (Vendée).

**Se vend chez LARRIVE, mercier à Cahors,**

**Brillant du Japon**, sans acides, pour harnais, cuirs, chaussures. — **Brillant Florentin** de toutes couleurs, pour parquets, meubles et carreaux. — Emploi économique et expéditif. **2 fr. 25** le litre avec l'instruction.

**A VENDRE**

EN BLOC OU A PARCELLES

**LA TERRE DE PRESQUE**

AVEC SON VIEUX CHATEAU

célèbre dans l'histoire de la contrée, situé dans la commune de St-Médard, canton de St-Céré, dépendant de la succession de M. le Baron de Costa, de Beaulieu (Corrèze).

Cette propriété est exploitée en deux corps de domaine, d'une superficie ensemble de 145 hectares, contigus, sans enclave, répartis approximativement comme suit :

Bâtiments.....	0 hect. 30 ares.
Prés.....	9 — » —
Terres.....	29 — » —
Vignes.....	4 — 70 —
Bois chênes.....	57 — » —
Bois noyers.....	2 — 50 —
Châtaigneraies.....	3 — » —
Pâtures.....	40 — » —

Le revenu matriciel est de trois mille vingt-cinq francs. On peut y nourrir de 3 à 400 brebis, les prés sont de première qualité, les bois à brûler sont recherchés dans le pays ; on récolte des truffes.

L'exploitation est facile, la route départementale de St-Céré à Gramat passe à 100 mètres du château, et traverse toute la Propriété sur une longueur de 3 kilomètres.

Des eaux vives, sortant en cascade des rochers, où se trouve une belle grotte, que visitent les touristes, viennent jaillir dans la cour du château.

La vue s'étend sur les vallées de la Bave, de la Cère, et de la Dordogne ; on découvre le château légendaire de Montal, les ruines gigantesques du château de Castelnaud, les vieilles tours des châteaux de St-Laurent et de Turenne, et la ville de St-Céré à 4 kilomètres.

On donnera toutes facilités pour le paiement.

S'adresser pour les renseignements et pour traiter, à M<sup>e</sup> de Lamaze, notaire à St-Céré (Lot) détenteur des titres de propriété, chargé de la vente.

**LA VELOUTINE**  
EST UNE  
Poudre de Riz spéciale préparée au Bismuth  
PAR CONSÉQUENT D'UNE ACTION SALUTAIRE SUR LA PEAU  
Elle est adhérente et invisible, aussi donne-t-elle au teint une fraîcheur naturelle.  
PARIS — Ch. FAY, Inventeur — 9, rue de la Paix

**MALADIES de la VESSIE** Guéries par le SIROP de BLAYN aux Bourgeons de Sapin. Ce sirop, d'un goût agréable, est ordonné avec succès depuis 30 ans par les meilleurs médecins de Paris. 21, et 41, rue de Valenciennes.  
**RHUMES** CATARRHES, GRIPPE, IRRITATIONS de POITRINE guéris par les SIROP et PATE de BLAYN aux Bourgeons de Sapin et au Baume de Tolu. 150 la Boîte.  
BLAYN, ph., 7, r. Marché-St-Honoré, Paris, et dans les bonnes pharmacies de France et de l'étranger.

**AUX ASTHMATIQUES** Il n'y a qu'un remède qui puisse véritablement guérir l'asthme, la toux et l'oppression, c'est la **POTION de M. AUBREÉ**, médecin pharmacien à la Ferté-Vidame (Eure-et-Loir). — 13 ans d'admirables succès, approbation des célébrités médicales de tous pays ; des milliers de guérisons, dont les preuves sont envoyées gratis 40 c. convaincront les plus incrédules. Guérison des rétentions d'urine, gravelle, douleurs néphrétiques par un traitement spécial.

**MARCOLS** (Ardèche). Eau Minérale alcaline, ferrugineuse, très-gazeuse. Eminemment tonique et digestive. Seule eau ferrugineuse qui ne constipe pas et ne s'altère pas. Très recommandée contre toutes les affections gastralgiques, l'anémie, la chlorose, les calculs biliaires, la gravelle ; reconstruit les organismes débilités. Excellente boisson de table. — Dépôt : Pharmaciens et marchands d'eaux minérales. — Administration à Marcols (Ardèche).  
La Société désire être représentée par une bonne pharmacie dans toutes les villes où elle n'a pas encore créés de dépôts.

**GUERRES DE LA RÉVOLUTION FRANÇAISE ET DU PREMIER EMPIRE**

PAR UNE SOCIÉTÉ D'ÉCRIVAINS MILITAIRES ET CIVILS ET D'APRÈS LES DOCUMENTS LES PLUS AUTHENTIQUES DE CETTE ÉPOQUE MÉMORABLE DE NOTRE HISTOIRE

13 volumes in-8°, contenant 166 cartes et plans gravés sur cuivre AVEC UN MAGNIFIQUE ATLAS

Contenant 72 planches in-folio gravées sur cuivre, représentant les principales batailles et les monuments élevés à la gloire de nos armées, d'après les tableaux et les bas-reliefs célèbres de Horace Vernet, Carl Vernet, Gros, Girodet, Gérard, David, Lesueur, Bergeret, Gaulle, Chinard, Dejoux, etc., etc. Prix. . . . . 400 fr.

Payables cinq francs par mois.

**GRAND DICTIONNAIRE LAROUSSE**

Le dernier volume de cette œuvre immense vient de paraître, l'ouvrage complet formant 15 gros volumes, livrés de suite. Prix. . . . . 600 fr.

Payables vingt francs par mois.

**LIBRAIRIE ABEL PILON**

33, rue de Fleurus, à Paris

**CRÉDIT LITTÉRAIRE ET MUSICAL**

CINQ FRANCS PAR MOIS JUSQU'À CENT FRANCS D'ACQUISITION.

Pour un achat au-dessus de cent francs le paiement est divisé en vingt mois. En province, les recouvrements se font par mandats de vingt francs tous les quatre mois pour un achat de cent francs et au-dessous.

Tous les ouvrages de librairie publiés par les principaux éditeurs de Paris sont fournis aux mêmes conditions de paiement, sans pour cela que les prix des éditeurs soient augmentés. (Voir notre Catalogue.)

TOUTE DEMANDE NE PEUT ÊTRE INFÉRIEURE À VINGT FRANCS.

**CRÉDIT MUSICAL**

Fourniture immédiate de la totalité des demandes de tout ce qui existe en œuvres musicales éditées à Paris : Méthodes, Etudes, Partitions d'Opéras, Opéras-comiques et Opérettes, Morceaux détachés d'Opéras, Musique vocale, Musique d'ensemble, Musique pour tous les instruments, Musique religieuse, Musique militaire, etc.  
Nos Catalogues sont marqués aux prix nets à vendre, c'est-à-dire qu'une diminution des deux tiers se trouve faite ; un morceau de 6 fr. est marqué 2 fr., etc.  
Collection complète des œuvres spéciales pour piano à deux mains : Beethoven, Mozart, Weber, Haydn, Chopin ; dirigée par Moscheles, soit 11 vol. grand format. Prix : 80 fr.  
Envoi franco des Catalogues, comprenant les grands ouvrages illustrés, la Littérature, les Romans et ouvrages divers, et le Catalogue spécial de Musique.

**Atelier de Reliure**

CARTONNAGES, BOITES EN TOUS GENRES.

**J. SARRAZIN, FILS**

rue Brives, près le boulevard Sud, à Cahors.

PRIX MODÉRÉS.

**BAYLES, J<sup>NE</sup>**

RUE DE LA LIBERTÉ, CAHORS,

A l'honneur de prévenir les personnes qui ont la vue fatiguée par la travail ou bien par des verres mal appropriés à leurs yeux, qu'on trouver, chez lui un grand assortiment de lunettes, de conserves en verre cristal, blancs, colorés, fumés des meilleures fabriques de Paris, verres de rechange pour myopes, et pour presbytes ; on trouvera aussi le même assortiment longues-vues, lorgnettes, jumelles de spectacle, lorgnon, pince-nez faces à main, boussoles, loupes, pièces à lire, baromètres, thermomètres, hygromètres, éprouvettes, pèse-liqueurs en tout genre, alambics pour l'essai des vins, boîtes de mathématiques, graphomètres, décimètres, équerres, niveaux-d'eaux et à bulle-d'air, miroirs, jalons, chaînes d'arpenteurs, compte-fils, trousses de voyage, porte-monnaies, porte-feuilles, passe-partout assortis, cannes, gibecières, sacs de fantaisie et de voyage, stéréoscopes, épreuves, groupes et paysages etc., etc.

**Bel assortiment de coutellerie fine, de sécateurs, instruments de chirurgie, bandages et ceintures, confection d'appareils orthopédiques.**

ORFÈVRE ET COUVERTS  
DE LA MAISON CHRISTOPLE  
ET RÉARGENTURE.  
BIJOUTERIE RELIGIEUSE  
ET ACHAT DE VIEILLES MATIÈRES  
D'OR ET D'ARGENT.

ARTICLES DE PARIS,  
TONDEUSES, TOURNE-BROCHES  
ET RÉPARATIONS.  
ASSORTIMENT  
DE REVOLVERS DES FABRIQUES  
DE LIÈGE.

**NEURALGIES**  
MIGRAINES, Vertiges, spasmes, crampes d'estomac, Fièvres intermittentes et tous les maladies nerveuses, sont guéries instantanément par les DRAGÉES du docteur BELLECONTRÉ, antineuralgiques et émétiques. Prix : 5 fr. le fl. Expédition franco. Écrire à Paris, Ph. Tarin, pl. Petits-Pères, 4 ; à Rouen, au Dr Bellecontré, (Traitement et Consultations par correspondance).

**SANS INJECTIONS!**  
DRAGÉES DU DOCTEUR DEB  
Copaiba de fer et Manganèse, toniques, dépuratives, sans mercure, sont infailibles pour guérir toutes les MALADIES SECRÈTES des deux sexes, écoulements, perles, maladies de vessie, de matrice, rétrécissement, virus, dartres, affections reconduites ; rhumatismes, goutte. — Prix : 4 fr. la boîte. Expédition franco. Écrire à Rouen, au Dr Bellecontré, Se vendent dans toutes les Pharmacies.

**MAGASIN DE FLEURS ARTIFICIELLES**



**M<sup>me</sup> LINON**

FLEURISTE

Galerie de Fontenille

boulevard Nord, à CAHORS.

Grand assortiment de Bouquets d'Église ; Vases en porcelaine ; Flambeaux en verre et Fournitures pour fleurs ; Papiers de toutes couleurs.

Bouquets de fêtes votives ; Galons et devant d'autel brodé or.

**DIGESTIONS ARTIFICIELLES**  
**VIN CHASSAING**  
BI-DIGESTIF DE  
PEPSINE ET LA DIASTASE  
Agents naturels et indispensables de la DIGESTION  
**12 ans de succès**  
contre les  
DIGESTIONS DIFFICILES  
OU INCOMPLÈTES,  
MAUX D'ESTOMAC,  
DYSPEPSIES, GASTRALGIES,  
PERTE DE L'APPÉTIT, DES FORCES,  
AMAIGRISSEMENT, CONSTIPATION,  
CONVALESCENCES LENTES,  
VOMISSEMENTS...  
PARIS, 6, Avenue Victoria, 6  
Se trouve dans les principales pharmacies.

**À vendre** UNE IMPRIMERIE pourvue d'un matériel considérable, munie de trois Presses, dont deux : Mirioni et Alauzet, fonctionnant à la vapeur.

Son outillage, des mieux organisés, permet d'entreprendre les ouvrages les plus divers de grands la-beurs et de chemins de fer.

S'adresser à M<sup>me</sup> Audaury, imprimeur, rue de la Comédie, n° 5, à Saintes.

**LA RÉGLISSE SANGUINÈDE**  
GUÉRIT  
les Rhumes, Gastrites, Crampes et Faiblesses d'Estomac. Quand on en mange après les repas, on digère toujours très-bien. Un seul essai suffit pour s'en convaincre.  
Dépôt dans toutes les pharmacies.  
Dépôt à Cahors, chez M. Vinel, pharmacien.

**L'ÉCLAIREUR FINANCIER**

Paraît tous les Dimanches.

Résumé de chaque numéro :

Informations financières. Bilans. fr. Causerie financière. Bilans. fr.  
Revue de la Bourse. Recettes par des Chemins de fer. Chronique des valeurs. Correspondances. Assemblées d'Actionnaires. Coupons échus. Listes des tirages. Cours des valeurs.

Un numéro spécimen est envoyé gratuitement. Paris. — 43, rue Vivienne, 43. — Paris  
Envoyer mandat ou timbres postes.

**PAPIER WILSON**

Remède souverain pour la guérison rapide des Irritations de poitrine, Rhumes, Bronchites, Grippe, Maux de gorge, Rhumatismes, Lombagos, Douleurs, etc. Dans toutes les pharmacies, 1,50 la Boîte de 10 feuilles.  
Se défier des contrefaçons.

**PERLES W. GUYON**

Bonbon purgatif, le plus facile à prendre et le plus efficace contre la Constipation, la Bile, les Glaires, les Maux d'estomac, etc. 3 fr. la boîte de 100 perles. Se vend partout.